

Réunion du 12 octobre 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 89

Nombre de votants : 91

L'an deux mille quinze, le douze octobre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Daniel LASSALLE (suppléant de M. Michel LAURIO), Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Guillaume HOURCADE (suppléant de M. Daniel BOULIN), Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Jacques LAULHÉ (suppléant de M. Francis LARROQUE), Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jean-Pierre HOURCLE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, David HABIB, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Michel LAURIO, Daniel BOULIN, Michel JESER, Francis LARROQUE, Anthony BERBEL (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Jeanne LUGA, Catherine LEYGUES (pouvoir à Mme Claire-Lise LAFOURCADE), Thierry LAFFITTE.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 1 : SOCIETE OCTIME : VENTE DU TERRAIN, PRECISIONS SUR LE PORTAGE FINANCIER DE L'OPERATION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE ET LA REALISATION DE SON SIEGE SOCIAL

Rapporteur : M. Patrice LAURENT

1 - Vente du terrain à la SAS Octime : précisions sur le portage financier de l'opération

Dans une délibération du 6 octobre 2014, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé de vendre une emprise de 9 900 m² prélevés sur les parcelles B953p et B94p, à Biron, à la société Octime. Le prix de vente avait été fixé à 21 € HT/m².

Depuis, la société Octime a finalisé son plan de financement. L'acquisition se fera directement par elle, puis elle revendra le bien en suivant aux sociétés Bpifrance Financement et Finamur, qui lui consentiront un crédit-bail.

Dans un courrier en date du 9 septembre 2015, France Domaine confirme le prix de 21 € HT/m².

2 - Accompagnement au développement de la SAS Octime : attribution d'une subvention

La société Octime développe et commercialise un progiciel de planification et de gestion des temps nommé Octime, du même nom que la société.

Octime a conçu et spécifié son logiciel autour des axes majeurs suivants :

- le comptage du temps de travail,
- la planification des temps futurs,
- le partage et la diffusion de l'information.

En plus de la solution classique, Octime a développé et commercialisé une version Octime « Médica » pour la gestion du temps médical des médecins et une version Octime « On Demand », de type SaaS, permettant aux entreprises d'externaliser leur informatique RH mais aussi, avec l'évolution des technologies et des pratiques, une version Octime « Mobile », disponible sur téléphone portable de type « web-phone ». Elle travaille encore au développement d'autres produits.

Octime emploie désormais, après une série importante de recrutements en janvier 2011, **46 salariés en CDI ou CDD**.

La holding TIMACO emploie 14 salariés (personnel de direction et personnel administratif et financier). Le turnover est inexistant.

Octime prévoit, dans le cadre de son plan de développement, de réaliser l'embauche, dans les années à venir, de 3 à 5 nouveaux collaborateurs chaque année. Les employés sont formés en continu aux dernières techniques liées à leur métier.

€	2011	2012	2013	2014
Chiffres d'affaires nets	6 369 469	6 475 749	7 137 094	7 734 091
Valeur ajoutée produite	3 600 872	3 716 862	3 975 555	4 684 319
E.B.E	1 642 355	1 781 843	1 989 929	2 508 469
Résultat d'exploitation	1 557 850	1 692 436	1 968 266	2 462 261
Résultat Exercice	1 025 274	1 155 459	1 332 918	1 689 594

Le siège social d'Octime se trouve actuellement à Salies-de-Béarn (64). Ces locaux, de 1 100 m², sont à usage de bureaux. Actuellement locataire, les actionnaires du groupe souhaitent doter Octime de son propre siège social, lui permettant d'assurer sereinement le développement de ses ressources humaines afin de mener à bien son plan de développement (croissance organique 5 à 10 %/an et croissance externe).

La construction de 1 302 m² débiterait en octobre 2015 pour s'achever en décembre 2016. Elle est estimée à 2 381 196,78 € HT. **L'enveloppe de dépenses éligibles retenue est de 2 298 100,50 €.**

Le montage financier de cette opération est un crédit-bail, en indivision entre Bpifrance Financement et Finamur (LCL), pour un montant de 2 340 000 €. La convention de financement prévoit que toute subvention sera considérée comme loyer perçu d'avance. L'entreprise sera donc bien le bénéficiaire final de cette subvention. Il sera donc établi une convention tripartite entre la communauté de communes de Lacq-Orthez, Octime et Bpifrance Financement (comme chef de file de l'opération de crédit-bail avec Finamur).

L'entreprise a également sollicité d'autres partenaires financiers publics. Il semble qu'elle puisse obtenir un accompagnement du FEDER, cette participation sera confirmée en octobre. Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Acquisition terrain	207 900,00	Subvention CCLO	200 000,00
Construction	1 884 935,00		
Honoraires Architecte	186 792,00	Subvention FEDER	172 496,00
CT et SPS	14 802,50		
Etude de sol	2 421,00	Emprunt résiduel (crédit-bail immobilier Finamur + Bpifrance Financement)	2 008 700,78
Etude historique et documentaire terrain	1 250,00		
Total dépenses éligibles	2 298 100,50		
Dépenses non retenues	83 096,28		
Total opération	2 381 196,78		2 381 196,78

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de maintenir** le prix de vente à 21 €/m² HT,
- **d'octroyer** un pacte de préférence sur la parcelle B1169 au profit de la société Octime, soit en qualité de propriétaire, soit en qualité de crédit-preneur, pendant cinq ans,
- **d'instaurer** une servitude de passage en tréfonds, réelle et perpétuelle, grevant la parcelle B 1169 et permettant le passage des canalisations et ouvrages relatifs aux différents réseaux de viabilisation
- **d'instaurer** une servitude de passage, réelle et temporaire, grevant la parcelle B 1167 permettant l'accès au bien vendu depuis le domaine public jusqu'au classement de ladite parcelle B 1167 au domaine public
- **d'octroyer** une subvention de 200 000 €, représentant 8,7 % de l'assiette éligible retenue à hauteur de **2 298 100,50 € HT**,
- **d'autoriser** son Président à signer toute pièce nécessaire pour mener cette opération à bonne fin et en particulier la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/10/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/10/2015